

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf M. Philippe ANDRE, excusé.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie LEJEUNE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente du 3 juin, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'ayant été émise, celui-ci est adopté à l'unanimité et a été signé par les membres présents.

Vote du Budget Primitif 2020

M. Dominique MILLE, 1^{er} Adjoint délégué aux finances communales, précise, en préambule de la présentation des propositions budgétaires pour l'exercice 2020, que le calendrier pour cette année a été modifié pour deux raisons ; le renouvellement des conseils municipaux qui porte la date de vote du budget au 30 avril au lieu du 15 avril (qui est la date limite ordinaire) et la crise sanitaire de l'épidémie de COVID-19 qui a obligé le gouvernement à reporter la date au 31 juillet 2020. La date limite de vote des taux d'imposition est programmée plus tôt au 3 juillet 2020.

M. Dominique MILLE rappelle que le budget est un document indispensable pour le fonctionnement d'une collectivité territoriale.

M. Dominique MILLE, aborde et présente les propositions budgétaires 2020 qui ont été validées par la commission communale des finances.

Mme Martine BREART interpelle M. Dominique MILLE et souhaite savoir à quoi correspondent les participations scolaires pour les enfants d'Aveluy inscrits dans des écoles extérieures. M. Dominique MILLE explique que les quelques cas recensés entrent dans le cadre d'une réglementation très stricte, à savoir l'article L 212-8 du Code de l'Education le Code de l'Education. La seule décision des parents d'inscrire leur enfant à Albert, par exemple, ne suffit pas dans la mesure où la commune d'Aveluy propose l'ensemble des services (cantine et garderie) à destination des enfants, exigé par la Loi. À défaut, la commune ne pourrait pas s'opposer aux demandes de dérogation.

M. le Maire explique également que dans le cas d'une fratrie, si un enfant est scolarisé dans une école, les autres enfants doivent y être inscrits de droit et la commune ne peut pas s'y opposer. M. le Maire rappelle que toute demande de dérogation n'entrant pas dans le cadre de la réglementation est systématiquement refusée puisque la commune doit contribuer

financièrement en contrepartie.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune qui se résume ainsi:

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 650 208,99 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 185 206,68 €

Vote des taux de fiscalité directe locale

La séance continuant, il est proposé à l'assemblée de voter les taux d'imposition 2020.

M. Dominique MILLE procède au commentaire du document adressé par les services de la DGFIP relatif à la fiscalité communale qui prend la forme d'un état dénommé « 1259 ».

M. Dominique MILLE rappelle que chaque année, il est procédé par les services fiscaux à une revalorisation automatique des bases au moyen d'un coefficient prenant en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2020, les bases ont été revalorisées de 1,21% pour les taxes foncières et 0,9% pour la taxe d'habitation.

Il explique que l'année 2020 est particulière puisqu'il s'agit de la première année d'application de la réforme visant à supprimer la taxe d'habitation. La taxe d'habitation n'est déjà plus payée pour certaines catégories de ménages compte tenu de la progressivité de l'application de la réforme jusqu'à la suppression totale. Cependant, cette taxe est une des recettes qui permet à une commune de bâtir son budget. Un mécanisme de compensation à l'euro près est mis en place avec le maintien du produit tel qu'il aurait été calculé pour l'année 2020.

Le montant de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti issue du territoire de la commune sera désormais versé à la commune pour financer ce mécanisme de compensation.

Pour la première fois, la commune ne vote pas de taux sur la taxe d'habitation.

Mme Myriam FALIZE, à la lecture des taux et du niveau de dette par habitant des communes voisines, qui s'expliquent souvent par la réalisation de projets majeurs de construction, en particulier de salles des fêtes, demande qu'il puisse être dressé, pour son information, un bref historique de l'achat du bâtiment communal et des perspectives attenantes.

M. le Maire rappelle que l'ancien propriétaire du bâtiment avait fixé un prix relativement bas pour que la commune puisse l'acquérir. Il voulait notamment que son bâtiment ne soit plus affecté à une activité industrielle. L'objectif était de disposer d'un local pour entreposer le matériel et le centraliser. À l'époque, un devis pour la construction d'un local avait été établi pour un montant de 90 000 € et une proposition de vente pour un montant de 130 000 € avait été faite pour le bâtiment de l'ancienne usine, inférieur au prix du terrain à bâtir (environ 3 000 m²).

Le fait d'avoir en propriété un bâtiment communal et un terrain d'une surface importante permettrait d'envisager d'autres projets. Il s'agissait d'une opportunité. Le projet d'un aménagement en salle des fêtes a été évoqué il y a quelques années.

M. Dominique MILLE insiste en disant que le stockage du matériel était pour la commune un besoin urgent. Il rappelle que ce bâtiment sert également aux associations pour le stockage de leur propre matériel. Les chalets de la Ville d'Albert sont aussi entreposés dans le bâtiment dans le cadre d'une convention bipartite signée entre la commune d'Aveluy et la Ville d'Albert. En contrepartie, la commune peut réserver gracieusement la salle des fêtes d'Albert deux fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter chacun des taux d'imposition communaux qui assurent à la commune un produit fiscal de 110 220 euros.

Les différents taux d'imposition sont donc ainsi fixés pour l'année 2020:

- Foncier bâti : 16,26 %
- Foncier non bâti : 26,40 %

Subventions aux associations

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions votées lors de la séance du 10 avril 2019 pour le compte de l'exercice 2019.

M. Dominique MILLE, indique qu'en tant que trésorier de l'Association Loisirs et Fêtes d'Aveluy, il ne prend pas part au vote concernant l'association.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les montants votés en 2019 des subventions accordées aux différentes associations soit :

Association Loisirs et Fêtes d'Aveluy	500,00 €
Société de Chasse d'Aveluy	500,00 €
Association des Aînés d'Aveluy	500,00 €
Association « Les Barbouilles » d'Aveluy	500,00 €
Association «Les Rythmiques » d'Aveluy	500,00 €
Les Veuves civiles d'Albert	50,00 €
Les œuvres des Pupilles de l'école publique de la Somme	50,00 €
Les courses du Pays du Coquelicot	50,00 €
La Croix Rouge d'Albert	50,00 €
La Ligue contre le cancer	50,00 €
Les donateurs de sang d'Albert	50,00 €
Association AFM-Téléthon	50,00 €

Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

M. le Maire rappelle que chaque année, la commune reçoit des services fiscaux des états précisant les modifications apportées aux constructions dans la commune. Il explique que les membres de la C.C.I.D. doivent se prononcer sur ces modifications et ont la possibilité de faire part de leurs observations concernant des modifications qui visiblement n'auraient pas fait l'objet de déclaration d'urbanisme en mairie.

Les remarques sont annexées au bordereau d'envoi adressé aux services fiscaux qui les traitent par la suite.

L'administration fiscale demande à chaque commune de moins de 2 000 habitants de proposer 24 contribuables. Parmi eux, 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) seront désignées par la DGFIP. Le Maire est membre de droit de la C.C.I.D.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose une liste de 24 contribuables qui est validée à l'unanimité et qui est la suivante :

- M. Yves ACCART
- M. Claude AUVRE
- M. Didier BENZI
- M. Maurice BLONDEL
- Mme Véronique BON-PEREIRA
- M. Michel BORDEZ
- M. Jérôme BRACKE
- M. Jean-Pierre BREART
- M. Raymond CANDELIER
- M. Bernard DENIS
- M. Joël DEVILLERS
- M. Jean-Pierre DOLE
- M. Jean-Louis DROULIN
- M. René FIERS
- Mme Isabelle FOLLET
- M. Philippe LENGLET
- M. Jean LEROY
- Mme Mauricette LEROY
- M. Dominique MILLE
- M. Laurent MOREL
- M. Dany RUIN
- M. Dominique SAUVAGE
- Mme Colette THIEBAUT
- Mme Nicole VALVEKENS

Restitution des commissions par les Adjoints

M. Le Maire explique qu'à chaque réunion de Conseil Municipal, les Adjoints auront la parole pour restituer au Conseil Municipal le travail des commissions communales.

- M. Dominique MILLE rappelle que la Commission Finances s'est réunie le mercredi 17 juin 2020 pour la préparation du Budget Primitif 2020 qui a été présenté lors de la séance. Il a été évoqué des travaux à réaliser pour les exercices futurs. À ce sujet, M. Dominique MILLE annonce qu'il souhaiterait planifier les travaux par la constitution d'un plan pluriannuel d'investissement.

- M. Dominique MILLE réunira la Commission Communication le mercredi 1^{er} juillet 2020 à 18h pour définir les axes de la communication municipale et échanger autour de la refonte du

site internet et du bulletin municipal. Suite à la prise de la photographie officielle du Conseil Municipal qui a eu lieu juste avant le début de la présente réunion, M. Dominique MILLE avance l'idée de la réalisation d'un trombinoscope qui consiste en la présentation à la population de chacun des élus.

- M. Thierry CRAMPON rend compte que la Commission Education a pu se réunir deux fois ; lors du Conseil d'Ecole du mardi 9 juin 2020 et dans le cadre d'une visite des écoles le lundi 15 juin 2020.

Il explique que Mme PECOUL, Directrice de l'école, a fait un point sur l'effectif scolaire pour la prochaine rentrée scolaire qui s'élève à 47 enfants. Depuis cette réunion, le nombre a évolué pour atteindre 49 enfants (26 à l'école maternelle, 23 à l'école élémentaire). Dans les nouvelles inscriptions recensées, il y a trois enfants de Mesnil-Martinsart, deux d'Authuille et six d'Aveluy. M. Dominique MILLE demande à M. Thierry CRAMPON de bien vouloir lui communiquer le nombre total des élèves par commune pour la prochaine rentrée. M. Thierry CRAMPON répond qu'il n'est pas en mesure ce jour de communiquer les éléments demandés.

Un nouveau directeur, M. PELTRET, est nommé et Mme VERGHOTE, professeure des écoles en charge de l'enseignement à l'école élémentaire va connaître une nouvelle affectation.

M. le Maire fait part à ce sujet de sa déception quant au départ de Mme VERGHOTE en considérant que l'équipe pédagogique était efficace et motivée. Il indique que la commune n'a pas le pouvoir d'influer sur la nomination des enseignants dans les écoles.

M. Thierry CRAMPON indique que la remise des livres offerts par la commune aux enfants se déroulera le vendredi 26 juin 2020 à 15h30 et pour laquelle l'ensemble de la Commission Education est conviée. M. le Maire précise qu'un chèque cadeau sera distribué aux enseignants et au personnel des écoles.

M. Thierry CRAMPON relate que plusieurs types de travaux seraient à prévoir au niveau des écoles suite à la visite qui a été effectuée le lundi 15 juin 2020 (isolation du préau, remise en peinture, les toilettes...etc). Il évoque aussi l'achat de tables et de chaises individuelles pour les enfants à la rentrée de septembre.

Mme Martine BREART porte à la connaissance des conseillers que l'ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) permet d'obtenir des subventions pour l'achat de matériel informatique dès lors qu'un projet est défini. Elle rappelle qu'il est demandé aux élèves de CM2 d'avoir des compétences en informatique avec le B2i (brevet informatique et internet). Au regard des moyens actuellement mis en place sur le plan de l'informatique, elle estime qu'il y aurait un besoin pour l'école élémentaire de la commune.

M. Dominique MILLE répond que la commune a toujours procédé à l'acquisition de matériel informatique avec des aides et rappelle que la commune est adhérente du syndicat mixte Somme Numérique qui est financé par le Département de la Somme. Ce syndicat propose également les abonnements pour les ENT (Environnements Numériques de Travail) auxquels les écoles d'Aveluy ont souscrit. M. Dominique MILLE trouve nécessaire avant de déterminer le financement de définir un projet informatique.

M. le Maire explique que pour le TBI (tableau blanc interactifs), la commune avait obtenu une subvention de la réserve parlementaire sénatoriale de l'ordre de 49,9 %. Il affirme que le but général est d'optimiser le recours aux subventions et considère toutes les possibilités à ce sujet si elles s'avèrent profitables en termes de financement. Il pense toutefois que dans la Somme, le syndicat mixte Somme Numérique doit déjà travailler avec l'ENIR et obtenir pour le compte de ses adhérents les financements qu'elle accorde.

M. Dominique MILLE, dans la continuité de sa volonté d'instaurer un plan pluriannuel d'investissement, demande à ce qu'un projet soit défini au préalable en matière informatique si le besoin est réel afin de pouvoir procéder aux choix en matière d'investissement. Il précise que tous les projets ne pourront pas être réalisés. Mme Martine BREART est d'accord avec M. Dominique MILLE sur la méthode de planification.

- M. Thierry CRAMPON relate que la Commission Fêtes Loisirs et Cérémonies s'est réunie le vendredi 19 juin 2020 avec comme sujet principal la Fête Locale des 18 et 19 juillet 2020. Il s'avère que le gérant du petit manège a sollicité la commune à maintes reprises pour venir cette année alors qu'il lui avait été notifié que la Fête Locale avait été annulée eu égard aux circonstances liées à l'épidémie de COVID-19. L'ensemble des membres de la commission a donné une suite favorable à la demande du gérant. Un protocole est entré en vigueur en date du 3 juin 2020 au sujet de la reprise des fêtes foraines.

En même temps, la réderie, initialement annulée, serait finalement organisée au regard de l'évolution de la situation sanitaire. M. le Maire pense qu'une des associations de la commune pourra installer une buvette sur la place pour l'occasion.

M. Thierry CRAMPON évoque également la tenue du défilé du 14 juillet. M. Dominique MILLE modère sur les modalités d'organisation en rappelant que les mesures liées à l'organisation du défilé du 14 juillet, et des manifestations en général, imposent actuellement de respecter la présence limitée d'un comité restreint.

M. le Maire indique que la commune avisera en fonction des directives préfectorales.

- M. Julien MOURET a réuni la Commission Environnement le vendredi 12 juin 2020. Il a été décidé de procéder à des aménagements sur l'étang, à savoir la mise en place de radeaux végétalisés et de plantes filtrantes dépolluantes sur une surface de 50 m². Par ailleurs, des jardinières vont être achetées pour être placées au niveau du pont de la rivière. Des plantations de fleurs ont été effectuées Rue Perdu en outre.

- M. Pascal LEFEBVRE rend compte de la Commission Travaux qui s'est réunie le mercredi 10 juin 2020. M. Pascal LEFEBVRE exprime qu'il avait la volonté de présenter le patrimoine communal et les problématiques en termes de travaux pour les nouveaux membres de la commission. Il rejoint M. Dominique MILLE sur la nécessité de programmer les projets à minima de manière triennale.

Il fait donc un point global sur les projets abordés.

Un projet important de mise en conformité de la mairie pour l'accès aux personnes à mobilité réduite doit être réalisé. Il en est de même pour l'église.

Au niveau de l'école Francis Duflot, les toilettes extérieures doivent également être mises aux normes. La réfection des appuis de fenêtre et des sous-bassement, le doublement des

sanitaires sont d'autres projets de travaux pour lesquels la Commission Travaux devra travailler à compter de la rentrée de septembre 2020.

Un autre dossier important est celui de l'église. M. Pascal LEFEBVRE rappelle que des devis avaient été demandés lors de la précédente mandature mais les entreprises qui avaient été retenues n'avaient pas réalisé les travaux. Il conviendra de consulter notamment l'association ISPT pour les travaux de l'église.

À l'école maternelle, il sera important de procéder à l'isolation du préau.

En ce qui concerne le logement communal de la Rue Perdu, la clôture, qui est mitoyenne, s'affaisse du côté du voisin. Des devis ont été produits, toutefois, le choix de l'entreprise avait été laissé en suspens jusqu'à présent. Il a été décidé avec la Commission Finances de décaler la date de réalisation souhaitée des travaux dans le calendrier afin de bénéficier d'un soutien au titre d'un fonds de concours communautaire.

La commission a constaté le bon travail réalisé au cimetière par l'association ISPT.

M. Pascal LEFEBVRE rappelle que la Commission Travaux a vocation à travailler en amont et en aval des réunions du Conseil Municipal.

Questions diverses

- M. le Maire porte à la connaissance des conseillers que les horaires de présence et de permanence du secrétariat de mairie doivent faire l'objet d'un changement. En effet, M. Julien SERAFFIN, secrétaire de mairie, en plus de sa fonction de secrétaire de la mairie d'Aveluy et de la mairie de Frise, sera à compter du 1^{er} juillet 2020 le responsable du service commun de secrétariat des mairies du Pays du Coquelicot. Cette nouvelle responsabilité implique des impératifs en termes d'emploi de temps qui obligent à effectuer une modification.

Les nouveaux horaires de permanence sont définis comme suit :

- Le mardi de 9h à 12h
- Le mercredi de 16h à 19h
- Le jeudi de 10h à 12h

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que quelques stères de bois issus de coupes de saules seront prochainement mis à disposition gratuitement pour la population d'Aveluy. Une communication sera faite dans la commune pour que les personnes intéressées se manifestent en mairie pour la distribution. M. Pascal LEFEBVRE précise qu'il conviendra que les personnes intéressées se déplacent pour constater que le bois est découpé en billes. Une photo sera jointe à la communication.

- M. le Maire dresse un bilan de la réunion du SAMAMM (Syndicat d'Assèchement du Marais d'Aveluy et de Mesnil Martinsart) du mercredi 24 juin 2020. D'importants travaux pour plus de 100 000 € ont été réalisés pour le compte du SAMAMM. Force est de constater que ces travaux ne produisent aucun effet sur la base des études réalisées.

Les calculs exposés par le bureau d'études VERDI comportant d'importantes incohérences, M. le Maire indique qu'il a été décidé, collégalement, d'ester en justice avec l'assistance d'un avocat sur la base du défaut de conseil contre le bureau d'études VERDI. L'AMEVA, par la voix de ses représentants, considérant les éléments du dossier, ne peut pas demander de solde pour le paiement des subventions liées au projet.

- M. Dominique MILLE, en tant que 1^{er} Adjoint, souhaite adresser ses félicitations et ses remerciements à M. le Maire, aux élus et au personnel communal et des écoles qui ont parfaitement su gérer la problématique du COVID-19 et également la réouverture des écoles. Il a conscience que l'organisation n'était pas simple et qu'il fallait prendre les bonnes décisions ; ce qui a été fait selon lui. M. Dominique MILLE a beaucoup apprécié la réactivité, la disponibilité et la mobilisation du personnel alors qu'un nombre conséquent d'actifs ont vu leur activité s'arrêter brutalement. Le travail produit a permis notamment de rouvrir les écoles dans les meilleures conditions.

Dans cette lignée, M. Dominique MILLE souhaiterait que la commune puisse matérialiser sa reconnaissance vis-à-vis des agents de la commune en appliquant ce qui a été prévu par le gouvernement, à savoir une gratification sous la forme d'une prime dont le montant serait amené à être déterminé précisément. Il souhaiterait par conséquent que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal

M. le Maire remercie M. Dominique MILLE pour son témoignage à destination des élus et du personnel communal et l'approuve. Il rappelle que la plateforme BIP POP qui avait été mise en place lors de la période du confinement en collaboration avec le secrétaire de mairie n'a pas rencontré l'effet escompté dans le sens où beaucoup de bénévoles s'étaient effectivement déclarés pour aider mais qu'aucun bénéficiaire n'avait formulé de demande sur la plateforme pour demander une aide. Le système permettant d'organiser l'entraide entre voisins doit, à sons sens, être repensé. M. le Maire propose de chercher de nouvelles formes de communication et prend l'exemple d'envois groupé de SMS pour informer la population.

Il a remarqué qu'en cette période de confinement, la population avait besoin de lien et cette dernière a apprécié être informée par les communications fréquentes qui ont été produites en mairie.

- Mme Myriam FALIZE, bien que partie prenante, se permet de revenir sur le sinistre concernant les plaques du cimetière. Elle rappelle que son assurance a versé la moitié du montant du devis produit à la commune et pose la question de la perception de ce montant si elle réalise en son nom les travaux comme il a été convenu.

M. le Maire dit qu'il sera nécessaire de délibérer pour rembourser à M. et Mme FALIZE le montant qui a été versé par l'assurance. M. Dominique MILLE précise qu'une fois que les travaux seront réalisés, il faudra également délibérer pour que la commune encaisse dans un premier temps le chèque initial puisqu'il est libellé au nom de la commune.

- M. Julien MOURET constate que la réflexion concernant la problématique du stationnement et de la vitesse des véhicules à la route départementale, qui avait été débattus dans une précédente réunion n'ont pas été évoqué récemment et pense qu'il faudra relancer ce projet pour l'année prochaine. M. Pascal LEFEBVRE rejoint M. Julien MOURET mais aimerait savoir, en complément, ce qu'il est possible de faire et de ne pas faire à propos des stationnements illégaux. Il constate qu'il est courant que des habitants stationnent leur véhicule à quelques mètres de panneaux d'interdiction de stationner. Il rappelle que le maire et les adjoints sont officiellement officiers de police judiciaire et ont vocation à intervenir ; ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent mais il admet que le problème se généralise désormais.

M. le Maire appuie ce que dit M. Pascal LEFEBVRE sur les possibilités pour chaque adjoint de faire appel à la gendarmerie.

M. Thierry CRAMPON explique à titre d'exemple qu'à deux reprises et récemment, il est intervenu auprès d'habitants de la commune pour un stationnement sur la voie piétonne qui lui ont indiqué qu'ils avaient une autorisation du maire. M. le Maire conteste ces dires qui n'ont pas de fondement. Aucune autorisation n'a été donnée.

Il rappelle qu'aujourd'hui le stationnement sur les trottoirs est généralisé sur l'ensemble du territoire de la commune. Il insiste en disant que si une interdiction généralisée était prononcée, elle le serait pour toute la population sans exception en vertu du respect de l'égalité de traitement entre les administrés.

M. Pascal LEFEBVRE rappelle qu'il souhaitait exposer un point de vue général et global. Il considère que le stationnement Route d'Albert est très dangereux. C'est pour cette raison qu'il a demandé l'achat de nouveaux panneaux d'interdiction de stationner. Le trottoir n'étant pas prévu à cet effet, il est à présent endommagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.